

DIDACTIQUE DE L'IMPERATIF : ANALYSE COMPARATIVE EN FRANÇAIS ET EN PULAAR

Dr Ibrahima Mamour NDIAYE

Université Assane Seck de Ziguinchor (SENEGAL)

Mail : imndiaye@univ-zig.sn

Résumé

L'objectif visé dans cet article est d'appréhender la particularité de l'emploi de l'impératif en milieu hospitalier. Pour ce faire, il s'agit de s'appuyer sur la place du verbe dans le discours même si on sait déjà que ce vocable est difficile à définir (Grevisse, 2008). Néanmoins, il est incontournable dans les récits à vocation sociale (Riegel et alii., 2009). On admet que la communication est utile entre les patients et les soignants. Ces derniers donnent souvent des ordres, formulent des vœux, des prières, des recommandations, etc. Selon l'angle de perception choisi, l'impératif est propice pour faciliter la fluidité dans les relations devant exister entre le personnel soignant et les malades. Le cadre choisi pour cette analyse se trouve être une salle de consultation ophtalmologique où le soignant est obligé d'utiliser la langue du patient. Il n'est pas natif du milieu mais s'efforce tout de même de manier le pulaar pour se faire comprendre par les patients. Ce qui attire l'attention de l'observateur est surtout l'usage qu'il fait de l'impératif. Voilà pourquoi, on a pensé mener une analyse comparative du mode impératif avec comme soubassement la morphosyntaxe des verbes utilisés lors de plusieurs séances de consultations. Le recueil des occurrences permettra de noter à suffisance les variétés morphosyntaxiques de l'emploi du mode impératif. Les résultats attendus à l'issue de ce travail seront intégrés dans le monde scolaire et académique. La finalité étant de justifier le rôle éminent des politiques linguistiques dans le système éducatif sénégalais.

Mots clés : *communication, didactique, français-pulaar, morphosyntaxe, verbe.*

Abstract

This article aims to highlight the specificity of the use of the imperative in a hospital environment. To do this, it is necessary to reply on the place of the verb in the discourse, even though this term is difficult to define (Grevisse, 2008). However, it is essential in social narratives (Riegel et alii., 2009). We do recognise that communication between patients and caregivers is useful. The latter often give orders, formulate wishes, prayers, recommendations, etc. Depending on the angle of perception chosen, the imperative is conducive to facilitate fluidity in the relationships that must exist between the nursing staff and the patients. The setting chosen for this analysis is an ophthalmological consultation room where it is an obligation for the caregiver to use the patient's language. Since he is not a native of the environment, he still tries to handle the Pulaar to make himself understood by the patients. What draws the observer's attention is above all how he uses the imperative. This is the reason why we thought of conducting a comparative analysis of the imperative mode with the morphosyntax of the verbs used during several consultation sessions as a basis. The collection of occurrences will make it possible to sufficiently note the morphosyntactic varieties of the use of the imperative mode. The results expected at the end of this work will be integrated into the school and academic world. The purpose is to justify the eminent role of language policies in the Senegalese education system.

Keywords : *communication, didactics, French-Pulaar, morphosyntax, verb*

Introduction

La communication a toujours été un outil indispensable pour contribuer à l'harmonie sociale. Dans le monde professionnel, sa bonne tenue est *sine qua non* pour valoriser des compétences. Les secteurs d'activités peuvent être publiques ou privés mais les objectifs visés sont quasiment les mêmes. Il s'agit de transmettre par le biais du langage un savoir ou savoir-faire pour le bénéfice des usagers. Nous admettons dans de pareilles circonstances que la langue devient le vecteur de transmission par excellence de la pensée humaine. Pour rappel, les êtres humains disposent de plusieurs moyens pour échanger leurs représentations. En d'autres termes, ils mettent en place des stratégies nécessaires pour partager leurs émotions. Le choix du lexique utilisé dépend des circonstances d'émission de la parole. Dans le milieu hospitalier, les patients ont besoin d'un discours rassurant et salvateur. Emile Benveniste note à ce propos : « Le discours, dira-t-on, qui est produit chaque fois qu'on parle, cette manifestation de l'énonciation, n'est pas simplement la « parole » (...) C'est l'acte même de produire, un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte (1970). Nous soutenons que le discours est une compétence linguistique composée par le biais de différents procédés grammaticaux permettant à son auteur de se faire entendre et de se faire comprendre. Le discours représente donc un art de parler chez l'énonciateur. Dominique Maingueneau renchérit en affirmant que le discours est « synonyme de la parole saussurienne, c'est son sens courant dans la linguistique structurale » (1979 : 11). Le soignant est un locuteur atypique car en plus de l'objectivité qui est le fondement de son métier, il est appelé à être sociable. Voilà pourquoi, nous avons été frappé par l'attitude d'une ophtalmologue accueillant des patients qui ne savent pas à quel saint se vouer dans ce milieu où le vecteur de communication par essence est le *pulaar* ou le *mandinka*. Le discours est ponctué de l'usage de l'impératif tantôt pour donner un ordre, tantôt pour formuler un vœu, une prière, un conseil, une exhortation, etc. Cette façon d'interpeller les patients ou leurs accompagnants donnent lieu une étude intitulé : « **Didactique de l'impératif: analyse comparative en français et en pulaar** ». Dans le cadre de cette étude, nous tenterons de mettre en exergue les propriétés morphosyntaxiques. La morphosyntaxe

est définie dans *Le Petit Larousse* (édition 2013) comme « une discipline qui regroupe l'étude des formes (morphologie) et celles des règles de combinaison des morphèmes (syntaxe), les considérant comme un tout indissociable ». Elle concerne l'ensemble des structures qui permettent de construire grammaticalement un énoncé. Dans la langue française, tous les niveaux d'organisation langagière sont touchés de manière importante par la morphosyntaxe. Parallèlement, il faut admettre que les langues locales ont elles aussi leurs propres grammaires. Ici, le français sera étudié comparativement au pulaar en vue de cerner la structure phrastique. Comment appréhender les propriétés morphologiques de l'impératif cumulativement du français et du pulaar ? Les valeurs syntaxiques dans ces deux langues permettent-elles de décrire convenablement les outils de la langue ? Pour mener à bien cette analyse, nous procéderons à la transcription et à la traduction des phrases recueillies au cours des différentes séances d'observation en vue de mieux cerner les propriétés morphosyntaxiques du français et du pulaar. Le recueil des occurrences permettra de noter à suffisance les variétés morphosyntaxiques de l'emploi du mode impératif. Les résultats attendus à l'issue de ce travail seront intégrés dans le monde scolaire et académique. La finalité étant de justifier le rôle éminent des politiques linguistiques dans le système éducatif sénégalais.

1- Contexte et justifications de l'étude

1-1- Contexte de cette étude

La valorisation des langues locales demeure une priorité dans les politiques éducatives en Afrique. Dans ce continent, nombreux sont les pays où le niveau intellectuel est lié à la bonne connaissance que les locuteurs ont de la langue française. Le Sénégal n'échappe pas à la règle puisque la langue officielle est le français. A côté de cette langue dite seconde, vingt-deux (22) langues nationales sont codifiées. Pour faciliter la communication dans les structures administratives, la préférence est donnée aux langues locales. Dans une localité comme Kolda qui englobe une partie du Fouladou, plusieurs langues locales telles que le pulaar, le wolof, le mandinka, etc. y sont utilisées.

Le Fouladou (ou Fouladoukou ou Fulaadu) est une région historique de la Haute-Casamance, dans le sud du Sénégal, en Gambie et en Guinée Bissau. Au Sénégal, cela correspond principalement à la région de Kolda,

ainsi qu'une partie de la région de Sédhiou et de Tambacounda. Historiquement, le Fouladou est le dernier royaume créé au Sénégal, entre le milieu et la fin du XIX^e siècle. Ce royaume a été fondé par le chef peul Alpha Yaya Molo Balde (1820c-1881), appartenant au groupe des Fulbe firdou. Avant la création de ce royaume, les Mandingues régnaient en maîtres sur la région. Ils avaient en effet fondé au XV^e siècle sur cette région le grand royaume du Kaabu, vassal de l'empire du Mali. Pasteurs transhumants, les Peuls sont arrivés de façon importante dans la région, attirés par la verdure vers le XIV^e siècle. D'autres Peuls nomadisaient dans la région avant l'arrivée de la deuxième vague fulbe, mais ils n'y restaient jamais bien longtemps, ce sont les seconds qui allaient y rester définitivement. Au départ les Peuls et les Malinkés dominants entretenaient de bons rapports. Les Peuls s'établissaient auprès des mandingues, pour échanger les produits laitiers issus de leurs troupeaux de vaches, contre les produits agricoles issus des champs malinkés. Les Malinkés confiaient également leurs troupeaux aux Peuls. Les Peuls pouvaient librement circuler au Kaabu, et des mariages entre ces deux communautés pouvaient avoir lieu. Plus tard les relations entre Peuls et Mandingues se compliquèrent. Cette parenthèse historique et géographique est une occasion pour nous de contextualiser le cadre de la recherche. Par ailleurs, nous voulons démontrer la place prépondérante des langues locales dans le système éducatif sénégalais. Comprendre les enjeux de l'usage de l'impératif aussi bien en français qu'en pulaar permet de cerner les propriétés morphosyntaxiques de ces deux langues. Evidemment, nous sommes dans l'obligation d'utiliser une approche mixte dans le but d'identifier la pertinence du pulaar. Le discours est recueilli intégralement en pulaar avant d'être transcrit en caractères phonologiques et traduit en français. Nous préférons utiliser l'expression « langues locales » dans le cadre de cette étude afin d'éviter toute forme d'ambiguïté. La langue locale désigne la langue déclarée comme langue officielle par le gouvernement de l'Etat concerné. Elle désigne la langue du territoire en tant que telle. Elle peut également désignée la langue des signes et elle entretient une relation différente avec le monde. Ainsi, il faut admettre que le pulaar en tant que langue domine largement les autres langues dans cette contrée. Elle met en exergue l'émergence de la parole comme instrument de communication devant faciliter la cohésion sociale puisqu'elle est la seule instance propre à résoudre dignement les différends. Dans le milieu hospitalier, elle est

assimilée à un outil de communication publique faisant l'objet d'une nouvelle tendance. Pierre Zémor définit la communication publique comme « une communication formelle qui tend à l'échange et au partage d'information d'utilité publique, ainsi qu'au maintien du lien social, et dont la responsabilité incombe à des institutions publiques » (1995). En fait, dans la théorie linguistique d'Antoine Culioli (1990, 1995a), qui l'a conceptualisée, il s'agit d'un système de coordonnées abstraites qui rendent tout énoncé possible en lui faisant réfléchir sa propre activité énonciative. C'est dans ce cadre que sont définies les trois positions d'énonciateur, de co-énonciateur et de non-personne. Michel le Net soutient, en ce sens, : « la communication promotrice des valeurs de la société (démocratie, santé, sécurité, qualité de vie...) dite communication sociale progresse lentement aux côtés des deux autres formes de communication que sont la propagande et la publicité. Les pouvoirs publics s'éveillent à la modernité de la lutte contre les maux sociaux. À côté des habituelles mesures coercitives, la communication sociale devient communication publique et prend place pour instruire une opinion jusqu'alors tenue à l'écart de telles marques de prévenance ». (1993 : 7-8)

Pour cette étude, le contexte choisi est plus restreint qu'une contrée géographique ouverte car la communication se déroule dans deux salles de consultations dans un service d'ophtalmologie. La première salle est occupée par les assistants capables de manier aisément en plus du français, le wolof, le mancagne, le mandinka et le pulaar dans la mesure où ils sont pour la plupart du temps natifs de la localité. Dans la seconde salle, nous retrouvons la technicienne, qui en plus d'être obligée d'utiliser le français pour les consultations médicales, s'efforce à s'exprimer en pulaar qui n'est pas sa langue maternelle. Ce cadre offre la possibilité de mettre en valeur le multilinguisme. Au-delà des patients, elle s'adresse aux accompagnants désireux de connaître l'état de santé de leurs proches. Sa façon de communiquer suscite un grand intérêt dans la mesure où la traduction littérale de son « wolof maternel » ou du français offre des structures morphosyntaxiques qui méritent d'être analysées. Il faut signaler que la technicienne observée a pour langue maternelle le wolof. Néanmoins, elle se débrouille bien pour communiquer avec les patients en pulaar. Lors de notre entretien avec elle, nous lui avons posé les questions suivantes : Comment êtes-vous arrivée à s'exprimer en pulaar ?

Sentez-vous à l'aise si vous utilisez le pulaar surtout quand vous utilisez l'impératif ? Quel effet ressentez-vous lorsque vous employez l'impératif en vous adressant aux patients ? Dans la réponse 6 qu'elle nous livre, nous retenons ceci : « C'est le milieu qui l'impose car la majorité des patients ne comprennent pas le wolof. Franchement, je ne prête pas trop attention à l'emploi de l'impératif car je ne connais pas les rouages de la langue pulaar. Je m'adapte tout de même pour mener à bien les consultations adéquates. Parfois, j'ai besoin d'un traducteur pour mieux se faire comprendre » (Verbatim recueilli lors de l'entretien).

1-2- Justifications de l'étude

Les stratégies de communication se déterminent en fonction des circonstances de productions du discours. Autrement dit, elles restent essentiellement liées à la « situation d'énonciation ». Toutefois, Dominique Maingueneau soutient : « la situation d'énonciation prête à équivoque dans la mesure où l'on est tenté d'interpréter cette « situation » comme l'environnement physique ou social dans lequel se trouvent les interlocuteurs » (2002). Dans cet article, nous précisons d'emblée que ce sont les circonstances d'émission de l'énoncé qui nous préoccupent. Le but visé est de recueillir des représentations suffisamment pertinentes favorisant l'emploi de l'impératif. Chinh NGUYEN MINH affirme : « Tout message est d'abord relatif au locuteur qui a intrinsèquement besoin de s'exprimer, tout message comporte plus ou moins une nuance expressive. Centré sur le locuteur en tant que message expressif, le message injonctif exprime d'abord la volonté, le désir, le souhait du locuteur de faire faire une action future à l'allocataire ». (2016 : 3)

La circonstance indique que l'emploi de l'impératif n'est pas toujours lié à l'ordre. Rappelons que l'impératif remonte au verbe latin *imperativus*, au passif, renvoyant à ce « qui a été ordonné », formé sur le supin *imperatum* de *imperare* qui signifie commander. Parler sur un ton impératif, c'est parler sur un ton de commandement. Le nom du mode s'explique par l'usage même que l'on fait de ce mode. Mode qu'on emploie pour inviter quelqu'un à réaliser l'action exprimée par le verbe. La signification du verbe, le ton, le sens général de la phrase permettent toute une gamme qui va de l'ordre à la prière en passant par le souhait et le simple conseil. Du point de vue morphosyntaxique, elle laisse apparaître plusieurs formes. Tantôt le sujet apparaît de façon explicite, tantôt il est inclus dans la forme verbale. A ce propos, Danielle Forget soutient : « Il existe

plusieurs descriptions de l'impératif mettant en évidence ses propriétés syntaxiques et sémantiques, telles l'absence de sujet explicite, sa force illocutoire. Entre autre, l'analyse performative (Ross 1970, Lakoff 1971) tente de rendre compte de la liaison de l'impératif à l'énonciation en proposant en structure sous-jacente une formule performative» (1978 :1).

Nous avons envisagé dans le cas de l'analyse de l'impératif deux ordres de problèmes relatifs aux rapports du temps et du mode : le premier est *d'ordre quantitatif*, et consiste à se demander pourquoi la différenciation temporelle, le second est *d'ordre qualitatif* et consiste à se demander quelle sorte de modalité le temps est capable de produire. Mais nous nous apercevons d'emblée que les deux problèmes sont complémentaires. La question est de savoir si leur solution est susceptible d'éclairer la conception grammaticale du temps et de la modalité. Selon Paul Imbs : « la notion de mode est ambiguë en français : tantôt il s'agit de simples tiroirs de classement de formes, tantôt, au contraire, il s'agit de formes significatives de modalités diverses » (1960 :191). Dans cette étude, la pertinence du mode impératif réside dans son emploi dans une langue différente du français. Pour rappel, nous menons une analyse morphosyntaxique comparative en français et en pulaar. Les structures phrastiques ne sont, certes, pas les mêmes mais il est possible de les aborder parallèlement. Le corpus sera essentiellement constitué d'énoncés recueillis auprès des locuteurs sous forme de discours spontanés.

2- Bref aperçu sur les propriétés morphosyntaxiques du verbe

Pour appréhender les propriétés morphosyntaxiques du verbe, nous nous appuyerons sur la grammaire descriptive afin de cerner les relations entre les différents constituants dans un énoncé. Les propos émanant des interlocuteurs en milieu hospitalier (soignants, patients et accompagnants) renvoient à des discours spontanés. De tous les constituants du discours, le verbe apparaît comme le plus fréquent et le plus complexe. Même sa définition fait l'objet de débats chez les grammairiens et linguistes. Sans prétendre à l'unanimité, Maurice Grevisse (1986§737 / 2008 § 767, 14^e édition) définit « le verbe [comme] un mot qui se conjugue c'est-à-dire qui varie en mode, en temps, en voix,

en personne et en nombre » (parfois, au participe, il varie en genre) ». Le verbe français est de la catégorie des mots qui se distinguent des autres classes par le fait qu'il est un ensemble formé opérant une signification dans l'esprit. Il se singularise par sa forme externe et sa structure (la morphologie) et par son rapport de sens, sa signification dans la langue (la sémantique). De manière générale, il est le seul des constituants qui subit plus de changements sur la forme. Ces deux propriétés sont des marques spécifiques du verbe dans son analyse. Mathilde Marcelle Roballo note : « le verbe est l'élément incontournable d'une proposition (...) qu'il soit implicite ou sous-entendu, c'est autour de lui que se combinent les autres éléments de la phrase (sujet, complément, adjectif) pour former un tout intelligible » (2002-2003, p.55). Il faut souligner tout de même qu'il existe des phrases averbales. Par conséquent, il est nécessaire de rappeler que le verbe fait partie des catégories de mots qui varient. Autrement dit, dans la conjugaison française, il s'identifie par un radical (ou base) et une déclinaison (ou terminaison) qui marque sa flexion que l'on appelle aussi morphèmes grammaticaux. C'est la partie qui porte les marques du temps, du mode, de la personne et du nombre. Dans l'ancien français et même jusqu'à l'époque contemporaine, nous remarquons qu'il y a deux types de bases verbales : ceux qu'on appelle les « bases faibles » (avec un seul radical dans la conjugaison des temps verbaux) et les « bases fortes » (au moins plus de deux radicaux dans la conjugaison des temps verbaux). Du point de vue morphologique, les difficultés liées à certaines formes de verbes que nous rencontrons sont dues au fait qu'ils subissent un certain nombre de « changements dus aux lois de la phonétique » (Anglade, 2008 :95-97) car un bon nombre de verbes connaissent une diphtongaison et un déplacement de l'accent au cours de leur évolution. La nouvelle grammaire conçoit le sens du verbe à travers la conservation du concept hérité de l'époque classique. Autrement dit, le verbe est défini comme étant un mot qui sert à exprimer l'action ou l'état du sujet. De manière simple, cette conception se base sur la forme (morphologie) et sur la définition reposant sur la relation des mots dans une phrase (syntaxe). Ainsi, nous disons qu'il s'agit du sens du verbe dans une approche morphosyntaxique car le sens du verbe est perçu à ce niveau comme un mot qui change le plus (il se conjugue, sa forme change selon les moments) et il est mis en rapport avec les autres éléments de la phrase. Il joue un rôle important dans la composition de certaines phrases. Les critères morphologiques du verbe changent en

fonction de la personne qui parle (locuteur), de la personne à qui nous parlons (allocutaire) et de la personne de qui nous parlons (la troisième personne), etc. Le nombre est l'expression de la détermination quantitative. Le genre est du domaine d'une idée qui repose sur l'opposition mâle/femelle ou masculin/féminin. Ces critères de la morphologie accompagnent le verbe dans sa flexion. Le critère syntaxique renseigne sur la relation que le verbe entretient avec les autres parties de la phrase. L'accord du verbe avec les éléments de la phrase (sujet et complément d'objet direct) est un autre critère morphosyntaxique qui donne sens à l'emploi de l'impératif en milieu hospitalier. Son emploi est sous-tendu dans cette analyse par les multiples représentations que les utilisateurs font du verbe et notamment de l'usage de ce mode verbal. Selon Paul Imbs, « l'impératif est situé en marge du système verbal dans la mesure où il emprunte ses formes à l'indicatif le plus souvent, au subjonctif quelquefois, non sans les accommoder à son usage propre en les privant de la personne pronominale » (Imbs, p.215). Dès lors, comment se manifeste l'impératif dans les énoncés recueillis lors des différentes séances d'observations ?

3- Représentations de la morphosyntaxe de l'impératif en milieu hospitalier

Lors des séances d'observations, nous avons recueilli un corpus riche et varié ayant permis de cerner l'emploi de l'impératif dans les deux salles (accueil et consultations). Naturellement, les discours dans de circonstances pareilles débutent par des civilités liées aux salutations d'usage. Nous avons rencontré des patients venus pour se faire consulter pour la première fois ; mais la plupart d'entre eux sont des habitués du service ophtalmologique. Plusieurs pathologies oculaires sont fréquentes dans cette contrée allant d'une simple allergie, à la myopie, au cataracte, au glaucome, à la cécité. Au moment de la prise des constantes, les assistants font les diagnostics préliminaires articulés sur des questions relatives aux premiers symptômes ayant motivé la présence des patients. Cette forme de prise de parole spontanée se déroule dans une des langues locales telles que le mandinka, le pulaar, le wolof, etc. Les approches sont multiples et varient selon les types de patients du jour. Nous avons relevé à titre d'exemples des discussions préliminaires en pulaar qui s'articulent comme suit: « Patient : *Hono pin doon ?* (Bonjour, comment allez ?) -

Soignants : *Jam tan fini do*. (Que la paix, tout se passe bien). *Joodo* (Assois-toi). *Hokoo muusara ma?* (Qu'est-ce qui te fait mal ?) - Patients : *Ko gire dee muusara kam* (Ce sont les yeux qui me font mal ?). *Fat seeda mbo laarana ma* (Attends un peu, elle te consulte) ».

Dans cette phase inaugurale, sous forme d'approche dialogale, le verbe est employé à sept (7) reprises allant de l'interrogation formulée de façon bilatérale à l'invitation unilatérale de la part du soignant. Nous passons sous silence les autres types d'emploi en vue de nous focaliser sur le mode impératif. En pulaar, il est mis en évidence par les verbes (*Joodo* et *fate seeda*) qui ne traduisent pas ici un ordre mais une simple demande. Traduits littéralement en français par les verbes (*assois-toi* et *attends un peu*), leurs valeurs sémantiques s'amenuisent en une formule habituelle en milieu hospitalier. Le soignant ne saurait trouver une meilleure approche quand il s'agit d'inviter les patients à s'exprimer sur les raisons de leurs présences. Il a l'obligation de les rassurer car son intention n'est pas de donner un ordre mais de soigner. D'ailleurs, dans cette séquence, le mode impératif est d'un emploi restreint car il concède aux patients la possibilité d'agir en toute quiétude. Ce type d'emploi rappelle à bien des égards son usage dans l'expression de la concession. Il est assujéti à une hypothèse pure où nous retrouvons pour la plupart du temps le conditionnel et le subjonctif. L'usage de ce mode se retrouve souvent dans la proposition principale. Nous soulignons que dans cette séquence, le mode dominant est celui de l'indicatif traduisant par essence la réalité et la certitude. Du point de vue morphosyntaxique, les similitudes de l'emploi de l'impératif en pulaar et en français reposent sur l'absence du sujet grammatical (tu) dans la deuxième expression (attends un peu). La seule marque morphologique qui matérialise sa présence ici est le graphique « -s », symbole de la désinence à la deuxième personne du singulier permettant d'identifier l'allocutaire. Par conséquent, la plupart des linguistes à l'instar de Marie-Annick Morel (1996) attestent que l'impératif relève de la *modalité déontique* c'est-à-dire il y a obligation ou pression exercée sur la personne à laquelle le discours s'adresse. L'impératif se distingue des autres modalités d'énonciation (assertion, déclaration, interrogation, exclamation) par plusieurs traits que Morel résume ainsi :

- « Le procès exprimé par le verbe ne présente pas de construction référentielle sur le sujet. Seule la marque morphologique sur le verbe permet de signaler quelle serait la valeur de l'argument sujet susceptible

de constituer un argument pour la relation prédicative. Mais cette marque ne peut pas être interprétée comme un argument pourvu d'être d'une référence fondée sur un jugement partagé avec l'autre. Elle est l'effet d'un décret émanant d'un seul énonciateur.

- Son support de validation est réduit au seul énonciateur, en dehors de toute prise en compte d'une pensée partagée. (*op., cit.*, p.51) »

Ce constat justifie amplement toute la pertinence de l'emploi de l'impératif en milieu hospitalier puisqu'elle est plus psychologique que morphosyntaxique. Nous retiendrons que l'impératif correspond donc à une représentation du seul énonciateur, qui impose à son interlocuteur de considérer l'énoncé comme le cadre thématique dans lequel viendra s'inscrire l'interprétation du jugement qui suit. D'autres représentations recueillies par la suite permettent d'éclairer l'emploi de l'impératif. Pour s'assurer d'un bon diagnostic, la technicienne procède par un test important de l'acuité visuelle, elle utilise les planches de Snellen (échelle visuelle). A ce niveau, nous relevons la séquence suivante: « - Soignant : *Laar yeeso maa* (Regardes devant toi). - Patients : Acquiescent par un geste en levant la tête. - Soignant : *Jayngu binndi dii gila dow haa to lees* (Lis les écritures de haut en bas). - Patients : Se mettent à lire (s'ils ne sont pas illettrés) ».

Ici, nous constatons que seul le soignant emploie l'impératif. Les patients ne disposent d'aucune possibilité de réagir par un acte verbal. Par-là, le mode impératif reprend son sens originel, celui de l'ordre ou du commandement. Après ce type de diagnostic, s'en suivent d'ordinairement les ports de lunettes et de promenades en dehors des salles de consultations pour voir si les prescriptions sont compatibles avec l'anomalie décelée. Nous remarquons que les propriétés morphosyntaxiques de l'emploi de l'impératif mettent en valeur la présence de l'allocutaire de façon explicite aussi bien en pulaar qu'en français. La séquence conserve aussi toute sa grammaticalité car la syntaxe est correcte. Ce qui a permis par ailleurs de mettre en exergue la sobriété, la concision, la netteté et la clarté de l'expression comme le veulent les grammairiens. Le système verbal a certes contribué à un tel fait, mais nous retiendrons que les propriétés morphosyntaxiques ont permis de mieux saisir la particularité de l'impératif. Ce qui nous pousse à confirmer ces propos de Albert Dauzat qui constate que « les modalités diverses exprimées par la phrase sont d'ordre objectif (temps et lieu),

logique (relation) ou subjectif (volition, souhait, etc....). Elles se matérialisent par l'organe du verbe et par la structure de la phrase, par des moyens morphologiques (voix, temps, modes) ou syntaxiques (types des propositions). Mais si verbe suffit à exprimer seul certaines modalités, la structure de proposition modale est en corrélation étroite avec les aspects verbaux ». (1930, p.368)

Il est intéressant à cette étape de mener une approche comparative des propriétés morphosyntaxiques de l'impératif dans les deux langues locales choisies pour procéder à la description des outils de la langue.

4- Analyse comparative de la morphosyntaxe de l'impératif en français et en pulaar

Pour rappel, la morphosyntaxe concerne l'ensemble des structures qui permettent de construire grammaticalement un énoncé. Dans la langue française, tous les niveaux d'organisation langagière sont touchés de manière importante par la morphosyntaxe. Envisager une analyse comparative de la morphosyntaxe de l'impératif en français et en pulaar suppose avant tout mettre en lumière les différences et similitudes entre deux systèmes linguistiques distincts, l'un issu des langues romanes et l'autre des langues nigéro-congolaises. Dans cette étude, nous privilégions une approche parallèle consistant à analyser trois aspects majeurs de l'impératif tels que les personnes grammaticales, la valeur syntaxique et la formation négative. Nous retiendrons qu'en français, l'impératif ne comporte généralement que trois personnes grammaticales : *tu* (deuxième personne du singulier), *nous* (première personne du pluriel) et *vous* (deuxième personne du pluriel). Traduites littéralement en pulaar, ces personnes deviennent *oo*, *enen*, *mabe* ou *kambe* (selon les dialectes). Evidemment, l'impératif dans ce contexte est soumis à une telle utilisation. Des illustrations relevées de la communication de la technicienne avec les patients attestent de cet état de fait. Lors des séances de samedis réservées aux opérations chirurgicales pour les patients atteints de cataractes, de glaucomes ou d'autres pathologies nécessitant une intervention, le discours est adapté pour les rassurer. Une pratique dénommée « fonds d'œil » consistant à mettre du collyre pour blanchir les yeux, nous a permis de recueillir les séquences ci- après: « - Soignant : *Joodo, gudiraa gire maa dee* (Assois-toi et ouvres tes yeux). *Laar to dom, laar to lees*. (Regardes en haut, regardes en bas). *Laar seyngo naamo*

maa, laar seyngo nano maa (Regardes à droite, regardes à gauche). *Jooni uddu gire maa dee haa booya* (Maintenant, fermes les yeux un instant) ».

Dans cette séquence, la seule personne grammaticale prise en compte aussi bien en français qu'en pulaar se trouve être la deuxième du singulier. Cela s'explique par le fait que les consultations se font à titre individuel. Là, la prise de parole est unique car elle émane du soignant qui donne ses ordres. Ce qu'il faut comprendre est que l'impératif en pulaar se construit en fonction de la personne et est souvent marqué par des affixes spécifiques. Dans le cas d'espèces, pour respecter le droit d'ainesse la deuxième personne du singulier peut être remplacée par un « vous » de politesse. À titre d'exemples, le verbe le plus utilisé par le soignant (*laar* = regarder) peut se prêter à une transformation du genre : (*laar* = regardes, *laareen* = regardons, *laaree* = regardez). La première personne du pluriel « nous » inclut ou exclut l'interlocuteur. Le même modèle s'applique en pulaar dans la mesure où les trois (3) personnes sont identiques. De ce point de vue, nous retenons avec Chinh NGUYEN MINH que tout message est d'abord relatif au locuteur qui a intrinsèquement besoin de s'exprimer, tout message comporte plus ou moins une nuance expressive. Centré sur le locuteur en tant que message expressif, le message injonctif exprime d'abord la volonté, le désir, le souhait du locuteur de faire faire une action future à l'allocutaire. Il y a alors une coïncidence entre la fonction expressive et injonctive (*op. cit.*, p.3). Syntactiquement, l'impératif est souvent utilisé sans sujet explicite. En d'autres termes, le pronom sujet de la deuxième personne « tu = oo » est sous-entendu. Cela est valable dans les deux langues choisies même si des nuances peuvent exister. Par exemple, si le soignant emploie l'expression « *Joodo* = assois-toi », le pronom sujet « tu » est sous-entendu en pulaar mais clairement identifié en français. En pulaar, contrairement au français, le sujet peut être explicite ou implicite selon le contexte. L'impératif admet aussi la formation négative mais selon des constructions différentes dans les deux langues. Grammaticalement, il est suggéré par la valeur syntaxique. Claude Muller précise, à ce propos, que la négation ne peut être réduite à une caractérisation par sa morphologie, pas plus qu'elle n'est totalement assimilable à une modalité énonciative comparable à l'interrogation ou l'assertion. Elle doit être considérée comme un opérateur transversal allant de l'expression d'un complémentaire ou antonyme à un jugement qui peut recouvrir la

modalisation énonciative (2007). Pour renchéirir, nous ajoutons qu'elle est à la fois grammaticale grâce à l'emploi des locutions adverbiales (ne...pas, ne...rien, ne...guerre, etc.) et lexicale suggérée par les préfixes tels que *in-*, *dé-*, *im-*, etc. Il faudra procéder par des transformations pour ressortir la négation de l'impératif dans cette étude car le soignant s'est plus servi de l'affirmation pour s'adresser aux patients. Dans cette logique, les observations ont permis de relever d'autres représentations langagières. Nous rappelons ainsi : « Soignant : *immo daro* (lèves-toi) ! *Jaadaa e makko to suudu wonndu to* ! (Pars avec lui dans l'autre salle) ! *bolo pade maa dee, baaloda to mbalndi to* ! (Enlèves tes chaussures et couches-toi sur le lit) ! *Udit gire maa dee haa sana mi laara* ! (Ouvres bien tes yeux pour que je puisse les observer) ! »

Toutes les recommandations sont formulées de façon affirmative dans cette séquence. Evidemment, nous faisons remarquer que la négation n'aurait pas de sens sans cette circonstance. Néanmoins, dans le souci de montrer que la négation s'applique à l'impératif en français et en pulaar, nous proposons la réécriture de la séquence. Nous obtenons alors ceci : « Soignant : *Wara immo daro* (Ne te lèves pas) ! *Wara yaadu e makko to suudu wonndu to* ! (Ne pars pas avec lui dans l'autre salle) ! *Wara bolo pade maa dee, wara waalo to mbalndi to* ! (N'enlèves pas tes chaussures et ne te couches pas sur le lit) ! *Wara udit gire maa dee haa sana mi laara* ! (N'ouvres pas bien tes yeux pour que je puisse les observer) ! »

L'expression ayant permis d'employer la négation en pulaar se réduit dans cette séquence à « *wara* », qui traduit littéralement en français, donne la locution adverbiale « ne...pas ». Les formules négatives sont multiples en français et en pulaar mais ne peuvent être employées ici si nous voulons respecter la complétude sémantique. Ne serait-il pas plus judicieux d'élargir la réflexion à d'autres corpus ou milieux pour cerner l'emploi de la négation de l'impératif ?

Conclusion

Au terme de cette analyse, nous pouvons affirmer que l'emploi de l'impératif en milieu hospitalier est un prétexte sûr pour revisiter les particularités morphosyntaxiques du verbe. Ce dernier est considéré comme étant le noyau de la phrase verbale. Il existe en français tout

comme en pulaar, les types et formes de phrases multiples (verbales, averbales, nominales, elliptiques, etc.). L'analyse morphosyntaxique s'applique à toutes les espèces de mots en français (mots lexicaux, mots grammaticaux). Les langues locales surtout celles codifiées ont mis en place chacune une grammaire mais parfois ignorée des usagers. Pourtant, elles jouent un rôle déterminant dans le développement communautaire. Nous les retrouvons dans tous les secteurs d'activités. Le choix porté sur ce milieu restreint se justifie par le fait que l'objectif visé dans cet article est de contribuer à l'analyse des outils de la langue. Il s'agit mieux d'envisager la description des langues locales en vue d'appréhender leur pertinence. C'est pourquoi, nous avons voulu étudier comparativement la morphosyntaxe du français et du pulaar. Cette langue est la plus parlée dans cette contrée géographique. Nous soulignons que ce milieu est un terreau fertile pour le multilinguisme. Nous avons focalisé la recherche dans un service ophtalmologique après avoir observé durant plusieurs années le mode de communication d'une pratiquante de la santé rompue à la tâche. Dans le souci de relever la pertinence de l'impératif en milieu hospitalier, nous avons élargi l'analyse aux autres propriétés telles la sémantique, l'énonciation et la pragmatique. Cela a permis de mettre l'accent sur les valeurs socio-culturelles qui sous-tendent l'usage de l'impératif surtout en pulaar. Une étude pareille peut s'appliquer à d'autres langues telles le wolof, le mandinka, le sérère, etc. Nous nous sommes efforcé à traduire à chaque fois les discours spontanés en pulaar dans la langue de Molière. Les trois aspects morphosyntaxiques de l'impératif en français et en pulaar reposent sur les personnes grammaticales, la valeur syntaxique et la formation négative. Dans la perspective de cerner la place du verbe dans toutes les formes de discours (écrits ou oraux), nous envisageons de prolonger la réflexion à d'autres temps verbaux, à d'autres modes. Les valeurs temporelles méritent d'être analysées convenablement si nous devons situer les propos d'un locuteur. C'est pourquoi, il fallait considérer le rôle prépondérant de l'agent de santé interrogé dans le cadre de cette étude. Rappelons que sa langue maternelle est le wolof mais elle s'est efforcée à employer le pulaar comme vecteur de communication. Son style est, certes, particulier mais il a permis de révéler le sens de l'impératif en milieu hospitalier.

Références bibliographiques :

- ANGLADE, Joseph**, 2008. *Grammaire élémentaire de l'ancien français*. Tiger, Xénophon
- BENVENISTE, Emile**, 1970, « L'appareil formel de l'énonciation ». In: *Langages*, 5^e année, n°17, *L'énonciation*, pp. 12-18
DOI: <https://doi.org/10.3406/lgge.1970.2572> www.persee.fr/doc/lgge_0458726x_1970_num_5_17_2572
- CHINH Nguyen Minh**, 2016, « L'impératif en français parlé », Web of Conferences, n°27, 02012 DOI: 10.1051/Shscnf, 20162702012/ Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2016, pp.1-15
- CULIOLI, Antoine**, 1990. *Pour une linguistique de l'énonciation*, Ophrys
- CULIOLI Antoine**, 1995a, « Quantité et qualité dans l'énoncé exclamatif », in *La quantité et ses modulations qualitatives*, sous la dir. de J. Fontanille, collection nouveaux actes sémiotiques
- FORGET, Danielle**, 1978, « Éléments pour une description sémantique de l'impératif », *Cahier de linguistique*, Numéro 7, URL : <https://id.erudit.org/iderudit/800050ar> DOI : <https://doi.org/10.7202/800050ar>
- DAUZAT, Albert**, 1930. *Histoire de la langue française*, Paris, Payot, p.368
- GREVISSE, Maurice et GOOSSE, André**, 2007. *Le Bon Usage. Grammaire française*. 14e éd.; Bruxelles : De Boeck Duculot, 1600 p.
- GREVISSE, Maurice**, 1980. *Le Bon Usage*, <https://shs.cairn.info/grammaire-critique-du-francais--9782801116104-page-165?lang=fr>
- GUILLAUME, Gustave**, 1965. *Temps, et verbe, théorie des aspects, des modes et des temps, suivi de l'architecture des temps dans les langues classiques*, Paris, Champion
- IMBS, Paul**, 1960. *L'emploi des temps verbaux en français moderne-Essai de grammaire descriptive*, Paris, Klincksieck, p.191
- MAINGUENEAU, Dominique & CHARAUDEAU, Patrick**, 2002. *Entrées du Dictionnaire d'analyse du discours*. (dir.) Paris, Seuil, rédigées par Jean-Claude Beacco
- MAINGUENEAU, Dominique**, 2002, « Problèmes d'ethos ». In: *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°113-114, pp. 55- 67; Doi : <https://doi.org/10.3406/prati.2002.1945>; https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_2002_num_113_1_1945

- MAINGUENEAU, Dominique**, 1979, « L'analyse du discours ». In: *Repères pour la rénovation de l'enseignement du français à l'école élémentaire*, n°51
- MULLER, Claude**, 1991. *La négation en français*, Droz, Genève
- MULLER, Claude**, 1992, « La négation comme jugement », *Langue française*, 94, 26-34
- RIEGEL, Martin**, 1971. *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck
- RIEGEL, Martin et alii.**, 2009. *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses Universitaires de France (7e éd)
- MOREL, Marie-Annick**, 1983. *Caractères syntaxiques distinctifs de deux types de concession en français contemporain*, Paris, Linguistica Palatina
- MOREL, Marie-Annick**, 1996. *La concession en français*, Paris, Orphrys
- LE NET, Michel**, 1993. *Communication publique-Pratiques des campagnes d'Information*, Paris, La Documentation française
- Le Petit Larousse illustré* (édition 2013).
<https://www.eyrolles.com/Loisirs/Livre/le-petit-larousse-illustre-2013-9782035867254/>
- ROBALLO, Mathilde Marcello**, 2002-2003, « L'expression de la comparaison et de la conséquence dans *Chrétiens de Troyes*, Mémoire de Maîtrise, FLSH, UCAD
- ZEMOR, Pierre**, 1995. *La communication publique*, Paris, PUF, 128 p.